

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE MONTESQUIEU-DES-ALBERES

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021**

Conseillers municipaux présents : 12

N° DELIBERATION	OBJET	PROPOSITION	VOTE
01-19.10.21	DM n°1 au budget primitif 2021.	Virement de crédit à hauteur de 1029,68€, en section de fonctionnement, en dépenses, sur l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) à prendre, en section de fonctionnement, en dépenses, sur l'article 022 (dépenses imprévues) pour régulariser une erreur de la trésorerie du Boulou qui, en 2018, avait versé sur notre compte un paiement de la Poste, destiné à la mairie de Laroque-des-Albères.	Adoption à l'unanimité
02-19.10.21	Mise à jour de la délibération n°4d du 13 avril 2021 portant sur le détail des contributions versées aux organismes de regroupement et des subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes de droit privé dans le cadre du vote du budget primitif 2021.	Par délibération n°4d du 13 avril 2021, le Conseil municipal avait voté un montant prévisionnel de 3 070€ à l'article 6574 (subventions de fonctionnement versées aux associations et autres organismes de droit privé). Il convient aujourd'hui de modifier cette somme afin de répondre aux sollicitations de la Coopérative scolaire (1610,50€ soit 50% du coût total des frais engagés pour les voyages scolaires 2021), de l'association des lieutenants de louveterie des PO (100€) et du CCFF (551,22€).	Adoption à l'unanimité
03-19.10.21	Avenant n°1 au lot n°2 du marché de travaux « construction d'un bâtiment composé de deux appartements et de deux locaux commerciaux ».	Nécessité de rajouter une étanchéité anti-racines sur un mur enterré suite au déplacement du bâtiment en bordure du talus pour un montant de 3 250€ HT.	Adoption à l'unanimité
04-19.10.21	Avenant n°1 au lot n°10 du marché de travaux « construction d'un bâtiment composé de deux appartements et de deux locaux commerciaux ».	Nécessité d'installer les équipements sanitaires des futurs commerces du RDC pour un montant de 3 246,10€ HT.	Adoption à l'unanimité

05-19.10.21	Mise à jour de la délibération n°2 du 15 juin 2021 portant sur le fonds de concours 2021 de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illiberis (CCACVI).	Par délibération n°2 du 15 juin 2021 le Conseil a sollicité le fonds de concours de la CCACVI et désigné les travaux qui en bénéficieront, à savoir des travaux au City Stade et à l'école (clôture + ordinateurs). Nécessité de prendre une nouvelle délibération pour indiquer le montant alloué par la CCACVI : 23 232€.	Adoption à l'unanimité
06-19.10.21	Mise en place du nouveau fonctionnement des régies avec La Banque Postale.	A compter de janvier 2022, les recettes en numéraire des régies (photocopies, objets publicitaires, droit de place, tennis) ne pourront plus être déposées à la trésorerie d'Argelès. Les régisseurs devront effectuer le dépôt d'espèces auprès de la Banque Postale.	Adoption à l'unanimité
07-19.10.21	Signature d'un avenant avec la Poste suite à la mise en place d'un îlot numérique.	Depuis cet été la mairie est équipée d'un îlot numérique spécialement dédié aux démarches administratives dématérialisées et mis à disposition par la Poste. Doté d'une connexion internet et d'une imprimante-scanner, cet îlot numérique dispose d'un accès simplifié aux sites des services publics et aux services de la Poste. Il accessible en libre-service aux horaires d'ouverture de la mairie. L'entretien du matériel étant à la charge de la Poste, il convient de signer un avenant à la convention relative à l'organisation de l'APC qui pourrait également être complété par la possibilité d'accueillir des stagiaires au sein de notre APC.	Adoption à l'unanimité
08-19.10.21	Renouvellement de la souscription à la Fondation du Patrimoine pour la tranche 3 des travaux de restauration de l'église Saint Saturnin.	Renouvellement de la souscription à la Fondation du Patrimoine dans le cadre des travaux de restauration de l'église paroissiale Saint-Saturnin de Montesquieu-des-Albères Tranche 3.	Adoption à l'unanimité
09-19.10.21	Rétrocession d'une concession au cimetière.	Acceptation de la rétrocession d'une concession portant le numéro 27 située au vieux cimetière.	Adoption à l'unanimité
10-19.10.21	Signature d'une convention avec l'association Enseignement musical en Vallespir (EMV).	Signature d'une convention avec l'association Enseignement Musical en Vallespir (EMV) afin de participer à l'inscription des élèves (dans une école de musique à hauteur de 20% du coût, plafonné à 150 €.	Adoption à l'unanimité
11-19.10.21	Convention pour la mise à disposition d'un nouvel intervenant musique à l'école Nicolas Mas.	A la demande des enseignantes renouvellement de la mise à disposition d'une intervenant musique à l'école Nicolas Mas selon les dispositions suivantes à raison de 6h d'enseignement par mois.	Adoption à l'unanimité
12-19.10.21	Mise en place d'un règlement portant encadrement des subventions aux associations.	Mise en place d'un règlement définissant les modalités d'attribution des aides financières et matérielles aux associations.	Adoption à la majorité des suffrages exprimés moins 2 abstentions

13-19.10.21	Mise à jour de la délibération n°9 du 13 avril 2021 relative à l'acquisition de la parcelle AN237.	Nécessité de préciser le nom du propriétaire et le prix d'achat.	Adoption à l'unanimité
14-19.10.21	Mise à jour de la délibération n°11 du 17 septembre 2020 relative à une régularisation foncière sur le chemin des Anglades.	Nécessité de préciser le nom du propriétaire et de faire mention des numéros de parcelles après division foncière.	Adoption à l'unanimité
15-19.10.21	Rétrocession des espaces communs du lotissement les Anglades.	Reprise des voiries du lotissement « Clos des Anglades » et « Les Anglades ».	Adoption à l'unanimité
16-19.10.21	Cession foncière commune/département pour l'Eurovéloroute 8.	La commune a été sollicitée par le Conseil départemental dans le cadre d'un projet de piste cyclable Eurovélo 8 entre Saint-Genis-des-Fontaines et Montesquieu-des-Albères. Le Conseil départemental souhaite acquérir la parcelle AL n°23 appartenant à la commune. Compte tenu de l'intérêt public de ce projet, le CD66 propose la cession à l'euro symbolique de 185m ² de ladite parcelle, située lieu-dit la Plansounada.	Adoption à l'unanimité
17-19.10.21	Modification de la dénomination de l'impasse des abricotiers suite au nouvel aménagement urbain avec le lotissement La Raffarde.	Des travaux d'aménagement urbains ont été réalisés au lotissement la Raffarde en jonction avec l'impasse des Abricotiers. Ces travaux étaient nécessaires pour permettre la constructibilité des dernières parcelles urbanisables dans ce secteur conformément aux prescriptions du PRIF. Suite à ces travaux, il est proposé de modifier la dénomination de l'actuelle « Impasse des abricotiers », qui, de fait, devient « rue des abricotiers ».	Adoption à l'unanimité
18-19.10.21	Mise à jour de la délibération n°5 du 13 avril 2021 portant sur le règlement intérieur du conseil municipal.	Après transmission de la délibération n°5 du 13 avril 2021 au contrôle de légalité de la Sous-préfecture, Monsieur le Sous-préfet nous a adressé un courrier dans lequel il indique que notre délibération n'est pas conforme et que de fait, les amendements votés ne sont pas recevables adressé un courrier dans lequel il indique que notre délibération n'est pas conforme et que de fait, les amendements votés ne sont pas recevables. Il est donc proposé de modifier le règlement intérieur conformément au vote initial du Conseil municipal du 13 avril 2021.	Adoption à la majorité des suffrages exprimés moins 2 abstentions
19-19.10.21	Adhésion à la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée.	Adhésion à la Société Publique Locale Perpignan Méditerranée qui met à disposition son expertise auprès des petites communes comme le faisait auparavant la DDE à travers l'ATESAT.	Adoption à l'unanimité

20-19.10.21	Commande de végétaux auprès de la Pépinière départementale.	Collaboration avec la pépinière départementale pour l'approvisionnement gratuit de végétaux.	Adoption à l'unanimité
-------------	---	--	------------------------

Madame le Maire clôture la séance à 20h21 après plusieurs questions diverses échangées lors du point 21 qui seront détaillées dans le procès-verbal de ladite séance.

Compte-rendu affiché le 21 octobre 2021

Le Maire,
Huguette PONS



Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Montpellier. Précision faite que la requête présentée devant le Tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du Code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.